

## **Règlement du jeu-concours Wonder Woman : Warbringer - Bayard sur madmoiZelle**

### **Article 1 - Société organisatrice**

La société ALJ AGENCY. inscrite au RCS de Lille sous le numéro B 483 344 107, dont le siège social est situé 188 rue de l'Abbé Bonpain 59000 LILLE, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat accessible à partir de l'URL : <http://www.madmoizelle.com/concours-roman-wonder-woman-847213>

### **Article 2 - Durée du jeu-concours**

Le jeu se déroule sur Internet du 30 octobre au 9 novembre 2017 23h59, l'heure de référence étant celle en vigueur à Paris.

Le présent jeu pourra être prolongé le cas échéant par voie d'avenant(s) au présent règlement. Lesdits avenants préciseront notamment pour chaque nouvelle session du jeu concours l'adresse URL d'accès à la nouvelle session du jeu concours, l'intitulé de la nouvelle session du jeu concours, le principe et la mécanique de la nouvelle session du jeu concours, les nouvelles dates de début, de fin et de tirage au sort de la nouvelle session du jeu concours, le nombre des gagnants et les dotations correspondantes.

### **Article 3 - Principe du jeu-concours**

Le principe du jeu-concours consiste à se connecter sur le site [www.madmoizelle.com](http://www.madmoizelle.com), à cliquer sur les encarts dédiés à l'opération avec Bayard, et à compléter le formulaire d'inscription.

### **Article 4 - Participation**

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site internet [www.madmoizelle.com](http://www.madmoizelle.com) (accès gratuit et illimité hors coût de communication).

Ce jeu est réservé aux personnes majeures résidant en France, qui se connecteront sur le site [www.madmoizelle.com](http://www.madmoizelle.com), à l'exclusion des collaborateurs permanents ou occasionnels des sociétés organisatrices et de leur famille, et d'une manière générale, à l'exclusion de toute personne participant de manière directe ou indirecte à la mise en œuvre de ce jeu.

1 dotation sera autorisée par foyer (même adresse postale, même nom) par type de dotation.

Toute participation au jeu ne satisfaisant pas à l'ensemble des conditions ci-dessus indiquées sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en considération. Toutes coordonnées erronées ou manquantes ne pourront être utilisées pour l'attribution de la dotation et le gagnant perd ses droits sur son lot.

Les informations nominatives recueillies auprès des participants ont un caractère obligatoire pour l'organisation de la présente opération. Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant peut accéder à ces informations, les faire rectifier ou supprimer en écrivant par simple lettre à [madmoiZelle.com](mailto:madmoiZelle.com), " jeu-concours Wonder Woman : Warbringer – Bayard" 40 bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.

La participation au présent jeu emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement sans aucune réserve.

Toute participation papier ne sera pas valide.

Le jeu-concours "Wonder Woman : Warbringer – Bayard" est un jeu-concours demandant la participation du joueur et lié à madmoiZelle.com et aux contenus et marques présents sur le site.

De plus, le joueur est invité à saisir ses coordonnées afin de valider sa participation, ainsi que de préciser si l'on désire ou non s'abonner à la newsletter madmoiZelle.com, si l'on souhaite bénéficier des offres des partenaires de madmoiZelle.com et éventuellement d'autres newsletters.

#### Article 5 - Gagnants

Les 10 gagnants seront déterminés le 10 novembre 2017 par tirage au sort.

#### Article 6 - Lots

Chacun des gagnants recevra les dotations proposées dans le jeu, à savoir un exemplaire du livre Wonder Woman : Warbringer, d'une valeur approximative de 17€ TTC.

Les gains ne pourront en aucun cas faire l'objet de contre-valeur en espèces.

Chacun des gagnants sera contacté par courrier électronique, à l'adresse portée sur le formulaire, afin de lui communiquer les modalités de mise à disposition de son gain.

La remise ou l'acheminement de chaque lot s'effectue aux risques et périls de son destinataire.

Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de madmoiZelle.com ou du partenaire en ce qui concerne les prix.

Pour l'attribution de son gain, il pourra être demandé au gagnant de justifier de son âge, de son identité et de son domicile.

#### Article 7 - Interruption - Modification du jeu

La société madmoiZelle.com se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu, de prolonger ou de raccourcir la durée du jeu en cas de circonstances exceptionnelles étrangères à sa volonté

#### Article 8 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site Internet madmoiZelle.com (<http://www.madmoizelle.com>).

Un exemplaire papier du règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la société madmoiZelle.com à l'adresse du jeu : madmoiZelle.com – 40 bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS Timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur simple demande écrite auprès de : madmoiZelle.com – 40 bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.

Aucune contrepartie financière, sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les connexions Internet (hors câble, ADSL ou liaison spécialisée) seront

remboursées sur simple demande exclusivement par courrier postal, au tarif lent en vigueur, auprès de : madmoiZelle.com – 40 bis rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.

Cette demande devra être adressée dans les 10 jours suivant la participation (le cachet de La Poste faisant foi), le remboursement sera effectué sur une base forfaitaire de 0,30 Euro correspondant aux frais de communication occasionnés pour une participation au jeu (inscription incluse) et la consultation des résultats.

La lettre de demande de remboursement devra mentionner la date et l'heure de participation, l'e-mail utilisé et devra être accompagnée des pièces suivantes : - un Relevé d'Identité Bancaire, un Relevé d'Identité Caisse d'Epargne ou un Relevé d'Identité Postal ; - un justificatif d'identité (photocopie de carte d'Identité par exemple) ; - un justificatif de domicile.

Les frais postaux et de copie liés à l'envoi de la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande écrite jointe à cette demande de remboursement, sur la base du tarif postal lent en vigueur (0,49 Euro) et sur la base d'un forfait de 0,08 Euro par photocopie dans la limite de 2 photocopies.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte. Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte. Les demandes sont limitées à une seule demande par foyer (même nom, même adresse).

#### Article 9 - Communication sur les gagnants

La société madmoiZelle.com se réserve le droit de publier les civilités, prénoms, noms, villes et photos des gagnants, ainsi que la liste des lots qu'ils auront remportés, sans que cela ne leur confère quelque droit que ce soit hors de la remise des lots.

Ce droit couvre l'Internet, l'impression et tout autre moyen de communication.

#### Article 10 - Limites de responsabilité de l'organisateur

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des procédures en vigueur sur le réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses, la fiabilité des connexions, les interrogations ou transferts d'information, les risques de coupure, les risques de contamination par virus ou autres logiciels circulant sur le réseau, ainsi que de manière générale tous les risques liés à l'utilisation du réseau Internet.

La société décline toute responsabilité en cas de problème lors du déroulement du jeu-concours, notamment (et non exclusivement) de problème technique : indisponibilité du site, acte de vandalisme ou de piratage.

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

La société ALJ AGENCY ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à modifier, écourter, rallonger ou annuler le présent jeu et/ou à modifier le présent règlement.